

**L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE !
L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE !**

RETARDS DE PAIEMENT DES CONTRACTUEL-LES : SUD ÉDUCATION DÉNONCE UNE SITUATION ABERRANTE !

Dans toute l'académie un grand nombre de contractuel-les et de contractant-es subissent de retards importants pris dans le paiement des salaires de septembre et d'octobre : iels ont perçu environ 60 % de leur salaire de septembre vers le 10 octobre et 60 % de leur salaire d'octobre début novembre (sans le solde du mois de septembre). **SUD éducation 30-48 s'est saisi de ce fait pour écrire à l'administration afin de l'inciter à procéder au plus vite à la mise en paiement des salaires de ces personnels sous contrats précaires et à nous donner une justification concernant ces retards, déjà observés les années précédentes.**

Comprenez bien : en début d'année scolaire, lorsqu'il signe son contrat ou lorsqu'il le renouvelle, le contractuel doit demander un acompte, qu'il percevra en octobre. Cet acompte est considéré comme une avance sur le salaire de septembre, alors que le mois est achevé et le travail dûment effectué... **Vous trouvez ça bizarre, aberrant, kafkaïen ? Nous aussi ! Mais pas l'administration.** C'est le nouveau fonctionnement de notre institution, favorisé par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Son article 15 prévoit notamment « le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents ». Les chiffres parlent d'ailleurs d'eux-mêmes : en 2010-2011, on comptait 43 068 contractuel.les chez les enseignant.e.s et 88 299 chez les autres personnels ; en 2019-2020, ils étaient respectivement 63 265 et 168 299.

Les personnels des rectorats n'échappent pas non plus à la précarisation. Ceux qui ont en charge le dossier des contractuel.les au rectorat de Montpellier sont pour un grand nombre nouvellement recruté.e.s et croulent sous la masse des contrats à renouveler (contractuel.les) et à créer (contractant.e.s). Il ne s'agit pas de dysfonctionnements. Les contractuel.le.s et contractant.e.s ne sont pas des « variables d'ajustement » : ils sont le futur de l'Éducation nationale (et des services publics en général).

SUD éducation 30-48 revendique :

- la titularisation de tou.te.s les agent.e.s de l'Éducation nationale,
- la mise en place d'un système paritaire de gestion des affectations et des renouvellements de contrats,
- une harmonisation des conditions de travail pour tou.te.s les contractuel.les sur l'ensemble du territoire
- un renforcement de la Commission Consultative Paritaire,
- une revalorisation salariale à l'ancienneté des contractuel.les, ainsi que le même droit aux primes.

SUD éducation invite les contractuel.les à se faire entendre et à organiser la défense de leurs conditions de travail.